

A mon avis, nous pourrions terminer assez rapidement l'examen du bill en comité, lui faire subir rapidement la troisième lecture et l'adopter. Le bill me semble une bonne chose, et je suis certain que M. Finkelman et les membres de la Commission en sont heureux. J'espère qu'il permettra de liquider le nombre considérable de cas qui se trouvent actuellement en instance devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Monsieur l'Orateur, je manquerais à tous mes devoirs si je ne saisisais pas la première occasion qui m'est donnée depuis les séances du comité mixte pour exprimer mes remerciements au président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Sa contribution à nos travaux a été tout à fait remarquable et ses recommandations sur la Fonction publique au Canada et, particulièrement, sur les modifications à apporter à la loi, représentent un travail considérable qui reflète ses 40 années d'expérience dans ce domaine. Le gouvernement, les employés de la Fonction publique, mais également tous les Canadiens doivent s'estimer heureux d'avoir à leur service depuis sept ou huit ans un homme ayant la personnalité, la compétence et la sagesse de M. Finkelman. J'espère que je ne parle pas simplement en mon nom personnel. Je reconnais ce qu'il m'a apporté au cours de nos longues délibérations et je le remercie de son amabilité, de sa sagesse, de sa compréhension et de son aide.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a raison de dire que délai de justice équivalait à déni de justice. C'est d'ailleurs ce qui motive ce bill et qui en fait une mesure urgente. A mon avis, c'était une bonne idée d'instaurer la négociation collective à la Fonction publique du Canada. En dépit de quelques problèmes, dans l'ensemble, cela marche assez bien. L'une des difficultés qui se posent, c'est qu'on prend trop de temps pour régler les problèmes et conflits et rendre les décisions d'arbitrage prévues par la loi. Ce bill vise donc à élargir la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, à nommer à plein temps certains de ses membres et à y apporter des changements d'ordre technique qui lui permettront de s'occuper plus rapidement des affaires dont elle est saisie.

Comme le président du Conseil privé (M. Sharp) et le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) l'ont fait remarquer, ce bill se fonde sur un rapport unanime que le comité mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique a présenté à la Chambre il y a quelques semaines. Malgré le léger changement souligné par le président du Conseil privé, dans l'ensemble le bill suit les recommandations de ce comité et c'est avec plaisir que nous l'appuyons. Je suis heureux qu'il soit renvoyé au comité mixte spécial qui a fait les recommandations.

Je me joins au préopinant pour féliciter M. Finkelman. J'aimerais dire également que d'excellents témoins des deux côtés de la table de négociation, si l'on peut dire, ont comparu devant ce comité, qui a fait du bon travail.

Je n'ai pas pu assister aux réunions aussi souvent que je l'aurais voulu à cause de certains événements des dernières semaines, mais cela prouve à mes collègues du comité que je leur ai fait entièrement confiance! J'attends avec

Fonction publique

impatience que nous présentions aussi notre rapport complet, et il me semble donc inutile de prolonger ce débat.

Les questions soulevées par le dernier député qui a pris la parole pourront être étudiées par le comité mixte quand le bill lui sera renvoyé. J'espère que d'ici quelques jours, le bill sera renvoyé à la Chambre et que nous pourrions lui faire subir la troisième lecture et le renvoyer à l'autre endroit, pour qu'il prenne force de loi avant l'ajournement d'été, ou d'automne ou que sais-je.

Pendant que j'y suis, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur ce que j'ai dit tantôt en aparté. Je pense que le gouvernement et le Parlement du Canada ont pris une heureuse décision en 1967 quand ils ont institué la négociation collective dans la Fonction publique. Il y avait beaucoup de mises au point à faire et quand nous présenterons notre rapport global les preuves ne manqueront pas, mais je pense que les deux parties s'accordent pour dire qu'il n'est pas question de faire marche arrière; nous tentons simplement d'améliorer le processus de la négociation collective.

Puisque j'ai l'occasion de le faire, je voudrais ajouter un mot au sujet de la demande présentée par le gouvernement à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Je sais les méthodes adoptées par le gouvernement quand il est aux prises avec ce qui est défini comme grève illégale. Je ne veux pas pour l'instant soulever une discussion à propos des grèves, légales ou non, mais il me semble que le gouvernement devrait être plus conséquent avec lui-même.

Il y a quelques mois, par exemple, il y a eu l'importante grève des manœuvres et hommes de métier. Dans les Postes, il y a eu des grèves, des ralentissements de travail, et le reste. N'oublions pas non plus que les gardiens de prison ont fait une grève d'un jour, il y a à peine une quinzaine. Je mentionne ces trois groupes pour montrer que le gouvernement a réagi de trois façons devant ces grèves.

● (1610)

Dans le cas du groupe des manœuvres et hommes de métier, le gouvernement a demandé à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique la permission d'intenter des poursuites. Au cours des difficultés qu'ont connues les Postes, la Commission n'a pas été saisie d'une telle demande. Le ministère des Postes a préféré régler la question en appliquant ses propres mesures de discipline. Dans le cas du jour de grève des gardiens de prison, rien ne s'est passé, ni mesure disciplinaire, ni demande d'intenter des poursuites.

Je crois que les fonctionnaires s'interrogent quand ils voient le gouvernement adopter trois attitudes différentes à l'égard des grèves qui ont lieu dans la Fonction publique. Je crois qu'il devrait y avoir une certaine uniformité. Je crois également, comme je l'ai dit au comité, qu'il faut éviter la manière forte. Ce qu'il faut faire, c'est essayer de résoudre les problèmes. Tel est l'objectif du bill à l'étude. L'objectif de ce bill est d'élargir la Commission, d'accroître le nombre de membres à plein temps et de la doter des moyens techniques et administratifs nécessaires pour s'attaquer aux problèmes, pour éviter qu'ils soient sans cesse remis comme ce fut le cas récemment. Personne n'est à blâmer. Mais il y a tant de problèmes que la Commission ne peut pas tous les résoudre.